

LA VOIX DE L'IMMIGRANT

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars 2016

	<u>2016</u>
Produits	
Dons	454,07
Subventions (note 3)	48 398,90
	<u>48 852,97</u>
Charges	
Salaires et charges salariales (note 3)	58 396,73
Déplacement	1 154,81
Fournitures de bureau	2 131,35
Communications (Site web)	295,26
Frais de représentation	1 161,29
Intérêts et frais bancaires	1 194,51
Assurance	900,78
Lettre de patente	98,00
Loyer	780,00
Matériel informatique	655,22
Cotisations à des OSBL et dons	240,00
Postes et messagerie	219,86
	<u>67 227,81</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(18 374,84)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

LA VOIX DE L'IMMIGRANT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 mars 2016

	<u>2016</u>
Actif	
Encaisse	13 597,84
Charges payées d'avance (note 4)	1 172,25
	<u>14 770,09</u>
Passif et actif net	
<i>Passif</i>	
Dette bancaire (note 5)	9 907,66
Fournisseurs et charges à payer (note 6)	587,97
<i>Actif net</i>	4 274,46
	<u>14 770,09</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

LA VOIX DE L'IMMIGRANT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2016

	<u>2016</u>
Solde au début	22 077,05
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(18 374,84)
Solde à la fin	<u>4 274,46</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

LA VOIX DE L'IMMIGRANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2016

1-Statuts et objectif de l'OSBL

La Voix de l'Immigrant, constituée le 30 juillet 2013 en vertu de La Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, a pour vocation de favoriser l'intégration des immigrants désirant exercer une profession réglementée. Le territoire desservi par La Voix de l'Immigrant englobe la ville de Gatineau, les MRC du Pontiac, des Collines-de- l'Outaouais et de Papineau. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'Impôt sur le Revenu*.

2-Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les OSBL de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables ci-après:

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des créances et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

Impôt sur le revenu

La Voix de l'Immigrant est un OSBL et est par conséquent exempté d'impôt. LVI est devenu un organisme de bienfaisance enregistré depuis le 19 octobre 2015. Par conséquent, LVI doit produire une *Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés* (formulaire T3010) six mois après la fin de son exercice financier tel que stipulé par la *LIR*.

LA VOIX DE L'IMMIGRANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2016

4-Charges payées d'avance

LVI a payé la prime d'assurance responsabilité pour toute l'année 2016 d'un montant de 763\$. Ce qui correspond à une charge payée d'avance de 572,25\$

LVI a aussi défrayé l'intégralité de la charge locative de ses deux locaux (bureau 211 et bureau 213) pour un montant de 600\$ (50\$*12 mois).

5-Dette bancaire

La dette est ventilée comme suit :

*Une marge de crédit jusqu'à 10 000\$ à un taux d'intérêt annuel de 8,20% :	7 164,52\$
*Une carte Visa plafonnée à 5 000\$ à un taux d'intérêt annuel de 8,20% :	2743,14\$

5-Fournisseurs et charges à payer

Il s'agit du salaire et de la charge salariale :

Paie de vacances : 313,97\$

Salaire brut et DAS : 274,00\$

6-Engagement contractuel

L'organisme est présentement locataire de deux locaux en vertu d'un bail d'un an qui a été renouvelé et moyennant 50\$ par mois. La charge locative n'affectera aucunement la continuité de l'activité de l'organisme.